

INFORMATIONS CLÉS POUR L’INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s’agit pas d’un document promotionnel. Les informations qu’il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d’investir ou non.

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES - ACTION A - ISIN : FR0013383825

Compartiment de la SICAV PLUVALCA gérée par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D’INVESTISSEMENT

Bénéficiant d’une gestion dynamique, PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a pour objectif d’obtenir à long terme une performance supérieure à l’indice de référence EMIX Smaller European Companies ex UK, dividendes réinvestis pour les actions A, majoré de 1% pour les actions B et majoré de 1,9% pour les actions Z, au travers d’une sélection de titres « stock picking » dont les perspectives d’appréciation sont liées à leur contribution à des solutions de développement durable selon l’analyse de la société de gestion.

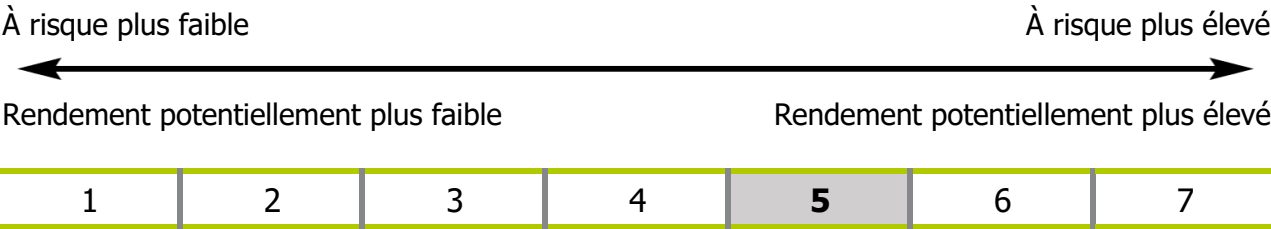
La performance du compartiment peut être rapprochée de celle de l’indice EMIX Smaller European Companies ex UK, calculé quotidiennement, dividendes réinvestis mais le compartiment n’est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu’un objectif de performance a posteriori.

Le compartiment dispose du Label ISR de l’Etat français et correspond à l’article 9 du règlement SFDR.

La gestion de PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES consiste en une sélection rigoureuse de valeurs de petite et moyenne capitalisation. Il s’agit d’un fonds multithématique à exclusion ESG, recherchant le potentiel d’appréciation de sociétés apportant des réponses aux enjeux du développement durable. La sélection de chaque investissement est réalisée par l’équipe de gestion selon le processus de gestion suivant, dans l’ordre chronologique :

- L’univers de départ est l’ensemble des sociétés dont la capitalisation est comprise entre 250m eur et 10md eur en Europe continentale.
- Une exclusion des sociétés appartenant aux secteurs de l’armement, du tabac, de l’alcool, des jeux d’argent, de l’extraction pétrolière et des services pétroliers est réalisée. Ces exclusions s’ajoutent à celles de la politique d’exclusion de Financière Arbevel.
- Une sélectivité de 20% est mise en place sur la base des notes ESG, en se fondant sur des notes élaborées à partir de celles d’un prestataire externe, retravaillées, notamment repondérées avec un pilier gouvernance à 50% et les autres piliers environnement et social pondérés au prorata de leur poids initial pour représenter les 50% restants. Certaines sociétés de l’univers n’étant pas notées par le prestataire, les gérants pourront effectuer leur notation d’après les mêmes critères et les classeront dans l’univers noté, afin de les exclure éventuellement si elles ressortaient dans les deux derniers déciles. À tout moment, 10% du fonds maximum sera investi dans les sociétés non notées et aucun investissement ne sera réalisé s’il appartient aux deux derniers déciles.
- De l’univers ainsi filtré, les idées d’investissement ressortiront des screenings. Seules les sociétés présentant un potentiel d’appréciation lié à leur contribution au développement durable seront retenues.
- Les sociétés retenues seront ensuite analysées à partir de leurs documents financiers et extra-financiers publiés par l’émetteur, des études de recherche financière, d’éventuels appels d’experts, des rencontres avec le management.
- Un cours objectif sera déterminé en fonction des prévisions financières et d’objectifs de valorisation, qui permettra, associé à un risque (exécution, dirigeants, concurrence, liquidité, extra-financier), de décider du poids de l’investissement dans le fonds et de mettre en place une discipline de vente ou de renforcement de la position.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l’ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du compartiment. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n’est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d’évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu’une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du compartiment ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n’est pas synonyme d’investissement sans risque.

Ce compartiment est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition aux marchés d’actions de petite et moyenne capitalisation, dont le marché peut être peu liquide et à forte volatilité et peut présenter un risque pour les investisseurs. Cette situation peut entraîner des variations de la valeur liquidative à la baisse ou à la hausse rapides et de forte amplitude. Le risque de perte en capital est donc élevé.

L’équipe de gestion recueille et tient à jour un maximum d’informations sur les sociétés suivies, celles-ci proviennent de rencontres avec les entreprises, de l’ensemble des publications des sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières et des analyses réalisées par les sociétés de bourse.

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES sera investi à plus de 50% de son actif net en sociétés de capitalisations comprises entre 250 Millions et 5 Milliards d’euros, au moment de l’investissement, dont le siège social se situe en Europe Continentale.

Il sera investi en permanence en actions européennes éligibles au PEA à 75% minimum, et en bons de souscription.

Il sera exposé, directement ou via des instruments financiers à terme, de 60 % à 110% maximum de l’actif net sur le marché des actions européennes.

Il pourra investir sur des actions hors zone Europe Continentale pour un maximum de 25% de l’actif net.

Il sera exposé au risque de change de 0 à 110% maximum de son actif net.

Il sera investi en titres de taux de toutes notations à l’acquisition et en cours de vie dont 20% maximum en titres de risque haut rendement dits « spéculatifs », dans la limite de 40% de l’actif net.

La fourchette de sensibilité exposée au risque de taux est comprise entre -2 et +10.

Il peut avoir recours aux obligations convertibles françaises dans la limite de 10% de l’actif net sans critère de notation.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l’intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut investir jusqu’à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou en FIA français ou européens répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d’exposition au risque d’action, au risque de taux ou de change.

Le cumul des expositions est limité à 110% de l'actif net.

Il peut également effectuer des emprunts d’espèces dans la limite de 10 % de l’actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour (J) à 12 heures et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée jour ouvré à l’exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L’INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l’émetteur n’est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l’intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) : Les titres de notation inférieure à BBB- qui présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l’utilisation de techniques financières telles que des produits dérivés : L’utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu’un marché financier, lorsque les volumes d’échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement. Ce risque est plus important s’agissant d’investissements en actions de petite et moyenne capitalisation.

Risque lié à l’investissement en actions de petite et moyenne capitalisation : Les actions de petites et moyennes capitalisations étant, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du compartiment pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d’exploitation de l’OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L’investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d’entrée et de sortie. Les frais d’entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'ACTION A sur une année	
Frais courants	2,2%*
Frais prélevés par l'ACTION A dans certaines circonstances	
Commission de performance**	20% au-delà de l’indice de référence EMIX Smaller European Companies ex UK si la performance est positive 0% au titre de la dernière période de référence***

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de performance,
- Les coûts d’intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d’entrée / sortie acquittés par l’OPCVM lors de l’achat ou la vente de parts d’un autre organisme de placement collectif.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l’exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d’un exercice à l’autre.

** À compter de l’exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l’actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans.

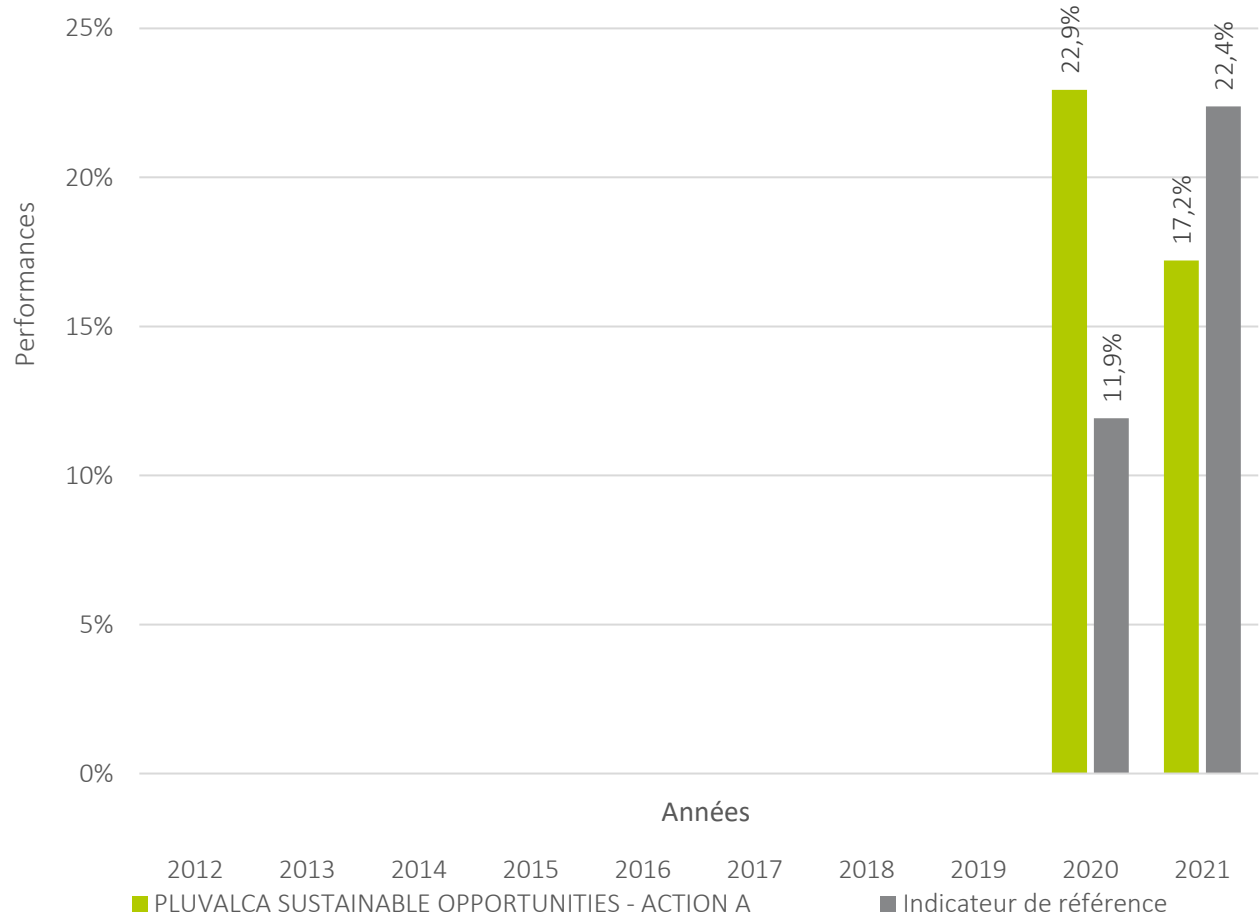
*** Du 01-04-2021 au 30-03-2022

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « frais et commissions » du prospectus mis à disposition sur le site internet www.arbevel.com, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons nets réinvestis, elle est nette des frais de gestion directs et indirects et des frais d’entrée et de sortie.



DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT : 27/12/2018

DATE DE CREATION DE L’ACTION A : 27/12/2018

DEVISE DE LIBELLÉ : Euro

L’indicateur de référence est : EMIX Smaller European Companies ex UK, dividendes réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LIEU ET MODALITÉS D’OBTENTION D’INFORMATIONS SUR L’OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l’OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d’une semaine sur simple demande écrite de l’actionnaire auprès de : FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume – 75008 PARIS - Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

LIEU ET MODALITÉS D’OBTENTION D’AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

RÉGIME FISCAL : Le compartiment est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d’Actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

L’OPCVM propose d’autres catégories d’actions définies dans le prospectus.

LIEU ET MODALITES D’OBTENTION D’INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D’ACTIONS : FINANCIERE ARBEVEL– 20, rue de la Baume – 75008 PARIS - Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

L’OPCVM n’est pas ouvert aux résidents des États-Unis d’Amérique / US Person.

L’OPCVM n’est pas assujetti à l’IS et un régime de transparence fiscale s’applique pour l’actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l’OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l’OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l’investisseur et/ou de la juridiction d’investissement de l’OPCVM. Si l’investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s’adresser à un conseiller fiscal.

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le compartiment est également agréé par la France et réglementé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Il dispose également du Label ISR de l'Etat français. La charte ISR de FINANCIERE ARBEVEL est disponible sur le site internet <https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr>.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l’OPCVM.

Les informations clés pour l’investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.